**Prix de leadership en soins infirmiers**

**Le prix**

Le prix de leadership en soins infirmiers met en valeur les thèmes des soins centrés sur les patients et du leadership et honore les personnes qui manifestent un engagement soutenu à l’égard de l’excellence dans ce domaine. La lauréate ou le lauréat recevra un trophée en verre gravé. S'il redevient possible à l'avenir de se réunir en personne pour l'événement, le Collège paiera aussi les frais de déplacement et d’hébergement de la lauréate ou du lauréat afin qu'elle ou il assiste à la soirée Hommage aux leaders en santé, et elle recevra une inscription gratuite à la Conférence nationale du CCLS.

**Admissibilité**

Il n’est pas nécessaire que les candidats proposés soient membres du Collège. Pour être admissible, une candidate ou un candidat doit opérer au Canada et doit :

* être infirmière ou infirmier employé à titre de directrice, directeur, vice-présidente ou vice-président, qui a fait preuve d’un engagement soutenu à l’égard de la qualité et du leadership en soins infirmiers;
* chercher à faire progresser les soins infirmiers à tous les niveaux, à supprimer les barrières entre les fournisseurs et à bâtir des systèmes de soins de qualité pour les patients;
* avoir apporté des améliorations mesurables des programmes qu’elle ou il a appliqués dans son organisation;
* avoir eu un impact à l’extérieur de son organisation.

**Mises en candidature**

Les mises en candidature doivent être faites par un membre du Collège.

Nous demandons aux personnes qui proposent une candidate ou un candidat de soumettre leurs mises en candidature en deux sections. La Section A, qui est un résumé de 250 mots, doit être présentée le **30 novembre 2023** au plus tard en utilisant notre [formulaire en ligne](https://questionpro.com/t/AMCd3Zywdx). Ce résumé doit traiter des actions de votre candidate ou candidat qui répondent aux critères d’admissibilité et indiquer pourquoi vous croyez qu’elle ou il mérite ce prix. Le comité de sélection examinera les résumés et établira une liste de présélection des meilleurs candidats et candidates. On demandera ensuite aux personnes ayant proposé ces candidats de remplir la Section B et de la soumettre au Collège au plus tard le **1er février 2024**.

**Pour votre information, la Section B du dossier de mise en candidature doit comprendre les documents suivants :**

* Le modèle de mise en candidature dans lequel est expliqué ce qui fait en sorte que la candidate ou le candidat répond aux critères d’admissibilité;
* Une lettre de mise en candidature provenant d’un membre du Collège;
* Pas plus de deux lettres d’appui de la candidature, dont une provenant de l’extérieur de l’organisation de la candidate ou du candidat. Si la personne mise en candidature n’est pas un membre du Collège, une de ces lettres doit provenir d’un membre du Collège;
* Le curriculum vitae de la candidate ou du candidat.

**Section B :**

**Prix de leadership en soins infirmiers – Modèle de mise en candidature**

*Les mises en candidature doivent être soumises par un membre du Collège.*

**Nom de la candidate ou du candidat :**

**Nom de la personne qui la ou le propose :**

Vous devrez remplir la Section B seulement si votre candidate ou candidat figure sur la liste de présélection. Le Collège avisera toutes les personnes ayant proposé les candidatures présélectionnées d’ici le **milieu de décembre**.

**Rapport (maximum de 2 000 mots. Veuillez respecter cette limite. Le Collège se réserve le droit de rejeter les mises en candidature dont le nombre de mots dépasse cette limite.)**

*Veuillez remplir les sections suivantes :*

1. Introduction
2. Veuillez décrire comment la vision de la candidate ou du candidat en tant que leader s’est manifestée par un engagement soutenu à l’égard :
	1. de la qualité des soins aux patients, (10 POINTS)
	2. de l’innovation (10 POINTS), et
	3. du leadership en soins infirmiers. (15 POINTS)
3. Décrivez comment la candidate ou le candidat a été un agent de changement et a travaillé pour :
	1. faire progresser les soins infirmiers à tous les niveaux (15 POINTS);
	2. supprimer les obstacles entre les fournisseurs (10 POINTS);
	3. bâtir des systèmes de soins de qualité pour les patients (10 POINTS).
4. Fournir des exemples montrant comment les programmes que la candidate ou le candidat a appliqués se sont traduits par des améliorations mesurables dans l’organisation et dans la population de patients ou la collectivité que ces programmes servent. (15 POINTS)
5. Fournir des preuves du leadership et de l’impact de la candidate ou du candidat à l’extérieur de l’organisation. (15 POINTS)
6. Conclusion

**Comment soumettre votre mise en candidature :**

La Section A doit être présentée le **30 novembre 2023** au plus tard en utilisant notre [formulaire en ligne](https://questionpro.com/t/AMCd3Zywdx). On vous demandera vos coordonnées et un résumé de 250 mots qui décrit comment votre candidate ou candidat répond aux critères d’admissibilité et qui illustre pourquoi vous croyez qu’elle ou il mérite ce prix.

**Dates limites de mise en candidature**

Section A : 30 novembre 2023

Section B : 1er février 2024

Vous devrez remplir la Section B seulement si votre candidate ou candidat figure sur la liste de présélection. Le Collège avisera toutes les personnes ayant proposé les candidatures présélectionnées d’ici le **milieu de décembre**.

La Section B doit comprendre tous les éléments énumérés ci-dessous et être soumise à ccoulombe@cchl-ccls.ca sous forme **d’un seul fichier PDF.** Les signatures électroniques sont acceptables.

**Section B :**

* Le modèle de mise en candidature dûment rempli;
* Une lettre de mise en candidature d’un membre du Collège;
* Deux lettres d’appui, dont une d’une personne à l’extérieur de l’organisation de la candidate ou du candidat;
* Le curriculum vitae de la candidate ou du candidat.

**Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec :**

Christian Coulombe, Vice-président, Marketing et Services aux membres

Collège canadien des leaders en santé

Tél. : 613-235-7219, poste 213

Sans frais : 1-800-363-9056

ccoulombe@cchl-ccls.ca

En soumettant cette mise en candidature, vous attestez que :

* Les informations fournies dans ce formulaire sont, au meilleur de vos connaissances, factuelles et correctes. Vous comprenez que le Collège a la capacité de vérifier les informations fournies.
* Le candidat ou la candidate est au courant et consent d'être nommé pour ce prix.

**Commanditaire :**

****